



Paris le 11 mars 2020

Commission PERBEN, halte à la provocation !

Le mouvement des avocats contre la réforme des retraites a mis en évidence «la face cachée de l'iceberg» de la profession: les avocats du quotidien, les avocats des gens, qui ont de petits cabinets mais assurent un service indispensable à la démocratie auprès de ceux qui demandent justice.

Ces avocats constituent une large part de ceux qui ont un bénéfice moyen inférieur à 40 000 € par an, ce que l'absence d'étude d'impact préalable n'avait pas mis en évidence.

Leur existence, jusqu'à présent secondaire, cantonnée à la seule revendication de l'aide juridictionnelle, est apparue au grand jour, ainsi que leurs besoins.

Sous couvert de concession faite à la profession, la Garde des Sceaux a donc décidé de confier à une commission présidée par Dominique PERBEN, le soin de réfléchir à l'avenir de la profession d'avocat, son équilibre économique et ses conditions d'exercice.

Sa composition résonne comme une véritable provocation : aucun représentant de la profession, ni des organisations syndicales, ni de ceux qui accompagnent les justiciables modestes bénéficiant ou non de l'aide juridictionnelle.

Pire, elle sera présidée par Dominique PERBEN, l'un des Gardes des sceaux les plus critiqués en son temps par la profession. Les avocats seront notamment représentés par MM. WICKERS et DARROIS, en présence du professeur JAMIN.

Un parfum de retour vers le passé !

Retour en 2009, le CNB est alors présidé par Thierry WICKERS, et le rapport DARROIS, résultat d'une commission de réflexion tendant à réformer la profession d'avocats à laquelle participaient Christophe JAMIN, Emmanuel MACRON et Laetitia AVIA, recommandait d'ouvrir la profession d'avocat au monde de l'entreprise, de faciliter les rapprochements entre les professions juridiques, d'instaurer une formation commune, et de refonder le système d'aide juridictionnelle en taxant l'ensemble des professions juridiques et en permettant aux barreaux de recruter des avocats chargés de l'aide juridictionnelle.

On prend les mêmes et on recommence !

Ces propositions ont donc déjà été faites il y a plus de 10 ans, et nous n'en voulons toujours pas !

Nous dénonçons le double discours du gouvernement qui sous prétexte de répondre à la légitime mobilisation unanime de la profession, met en place une commission pour l'attaquer de nouveau.

Nous en appelons à la responsabilité de la Garde des Sceaux : il est temps de cesser de répondre à la mobilisation des avocats par une énième provocation.

Madame la Ministre, de grâce, cessez de nous faire perdre notre temps !